

bâtisse de nouvelles usines. On demande ici plutôt des capitaux que des hommes.

Voilà pour le moins la centième fois que je dis la même chose dans mes brochures et dans mes correspondances aux journaux belges, flamands et français. Me comprendra-t-on cette fois-ci, et verrai-je encore arriver des gens qui ont pu à peine, en vendant meubles et hardes, réunir la somme nécessaire pour leur voyage?... S'imaginera-t-on toujours qu'il suffit de débarquer au Nouveau-Monde pour faire fortune? On ne demande ici que des cultivateurs avec de l'argent et de bons bras, ou des industriels, toujours avec de l'argent. Est-ce compris?... Ceux qui n se trouvent pas dans ce cas, peuvent certainement entreprendre le voyage, à leurs risques et périls, mais ils pourraient bien s'abstenir d'ennuyer leur monde lorsqu'ils ne réussissent pas.

Et vous, cultivateurs, méditez les lignes suivantes et profitez du bon conseil que je vais vous donner.

J'ai reçu d'un seul canton belge, en moins de six semaines, *cent quarante-trois lettres*. Toutes me demandaient des renseignements sur le Canada. Sur plus de quarante lettres venant d'un même village, la moitié au moins étaient écrites par la même personne, les unes au nom d'un seul cultivateur, les autres au nom de deux, trois, quatre et plus.

Cela prouve, me semble-t-il, que ceux qui songent à l'émigration n'en font plus un mystère. Les aspirants-colons se connaissent, se parlent, se rencontrent souvent, se confient mutuellement leurs projets, leurs craintes et leurs espérances.

Eh bien! pourquoi ne trouverait-on pas dans chaque canton belge, un homme énergique qui se mettrait à la tête du mouvement, provoquerait des réunions auxquelles seraient invités tous les cultivateurs et formeraient ce que je me permettrai d'appeler des *Sociétés d'Émigration*. Les membres de ces sociétés se réuniraient tous les deux mois, tous les mois, tous les quinze jours, chaque semaine si possible, et dans ces réunions, après avoir pris connaissance des documents relatifs à l'émigration, ils verseraient une petite somme, ne fût ce que cinquante centimes. Quand on aurait en caisse une somme de mille à deux mille francs, on la remettrait à un délégué qui partirait pour le Nouveau-Monde. Il pourrait, par exemple, débarquer à Québec et visiter le Canada. Libre à la société de l'envoyer ailleurs. Quand il aurait vu